

## **Le vérificateur général livre les conclusions de sa vérification au ministère des Transports concernant la gestion de contrats présentant des situations à risque – Communiqué n° 4**

Québec, le mercredi 18 novembre 2009 – M. Renaud Lachance rend public aujourd'hui le tome II du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010*.

Le **chapitre 4** présente les résultats d'une vérification effectuée au ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant la gestion de contrats présentant des situations à risque.

Le MTQ est le plus grand donneur d'ouvrage au gouvernement. En 2006-2007 et en 2007-2008, il a attribué des contrats, dont la valeur a totalisé 1,6 milliard pour chacune de ces années pour atteindre 2,7 milliards en 2008-2009. Les activités du ministère à l'égard des contrats sont en partie centralisées alors que certaines s'exercent dans ses diverses unités administratives, incluant celles réparties sur le territoire québécois. Nos travaux se sont déroulés principalement auprès de quatre directions territoriales, soit celles de Chaudière-Appalaches, Île-de-Montréal, Laval-Mille-Îles et Ouest-de-la-Montérégie. Le rapport présente également en annexe, pour chacune de ces directions territoriales, des données relatives aux 10 entrepreneurs et aux 10 firmes de services professionnels ayant obtenu la plus grande valeur de contrats pour 2006-2007 et 2007-2008.

### **Objectif de notre vérification**

Nos travaux visaient à nous assurer que le MTQ gère, conformément à la réglementation et aux saines pratiques de gestion, certains risques importants relativement aux contrats qu'il accorde. Parmi ces situations à risque, mentionnons l'attribution de contrats sans appel d'offres en vertu de certaines exceptions, la réception d'une seule offre conforme et les dépassements de coûts significatifs. Nous avons relevé quelque 4 200 situations à risque similaires à celles qui retenaient notre attention, parmi lesquelles nous avons sélectionné 191 contrats (263 situations à risque) totalisant 209 millions de dollars.

### **Sommaire des constats**

La gestion des contrats examinés, eu égard aux risques pris en compte, n'est pas satisfaisante, à maintes reprises, par rapport aux règles et aux procédures ainsi qu'aux saines pratiques de gestion. Nos résultats de vérification font ressortir notamment les constats suivants :

### **Attribution sans appel d'offres**

Situation d'urgence : L'information obtenue ne démontre pas qu'une telle situation a été invoquée uniquement lorsqu'il était approprié de le faire. Pour 20 des 23 contrats examinés, les raisons étaient discutables pour une partie ou la totalité des travaux ou des services. Par exemple, des travaux de sécurisation de 170 structures ont été effectués en urgence. Pourtant, pour 67 p. cent de ces structures, les travaux ont débuté de 2 à 6 mois après le début de ceux réalisés sur les premières structures, ce qui, selon nous, démontre que la notion d'urgence n'était pas applicable à toutes. Pour des travaux de nature similaire à la même période, une autre direction territoriale a élaboré un devis et a tenu un appel d'offres sur invitation.

### **Réception d'une seule offre conforme**

Pour 17 des 32 dossiers vérifiés où une seule offre conforme avait été reçue, d'autres fournisseurs s'étaient procuré les documents d'appel d'offres sans toutefois avoir soumissionné. Le ministère n'a pas pris contact avec ces soumissionnaires potentiels afin de connaître les raisons précises pour lesquelles ils n'ont pas soumissionné.

### **Estimation et contrat**

Pour 23 dossiers analysés où le montant de la soumission dépasse de plus de 10 p. cent celui estimé par le ministère, les explications fournies aux autorités du ministère sont parfois détaillées (14), parfois très sommaires (6), parfois inexistantes (3). En ce qui a trait à l'approbation requise, le traitement de ces 23 dossiers n'était pas uniforme. Alors que certaines autorisations (7 dossiers) portaient bien sur l'écart, plusieurs (11 dossiers) avaient été obtenues pour un autre motif, dont la réception d'une seule offre conforme (9 dossiers), sans explication de l'écart.

### **Dépassements de coûts**

- Pour 13 des 29 dossiers examinés où il y avait des travaux imprévus, même s'il est difficile de statuer si les éléments ayant entraîné les modifications étaient prévisibles, l'envergure des dépassements était telle qu'il y a lieu de s'interroger. Par exemple, un dépassement de 1,1 million de dollars sur un contrat de 11,4 millions est dû en bonne partie aux raisons suivantes : relevés de terrain incomplets et erreurs de conception;
- Pour 13 dossiers vérifiés qui nécessitaient l'autorisation du sous-ministre à la suite d'avenants à un contrat, celle-ci a été obtenue.

### **Comparaison avec d'autres organisations et capacité d'analyse**

- Le ministère ne procède pas à des analyses pour l'aider à mettre au jour des situations potentiellement problématiques, notamment à l'égard des conditions de marché ou des pratiques de cotation de ses fournisseurs. Ainsi, le ministère ne réalise pas d'analyse comparative en matière de coûts entre les régions du Québec, ni avec d'autres administrations, ni dans le temps.
- Le ministère n'a pas établi, de façon structurée, une collaboration avec des organisations comme le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec ou le Bureau de la concurrence en vue d'accroître la probabilité de détection de situations potentiellement problématiques. En 2004, le ministère a mené une enquête pour vérifier l'intégrité d'un appel d'offres. Le rapport d'enquête conclut que l'on a clairement essayé d'éliminer la concurrence pour cet appel. Malgré cette conclusion, le ministère n'a pas contacté le ministère de la Sécurité publique ou la Sûreté du Québec, ni le Bureau de la concurrence. Ce n'est qu'en 2006 que le Bureau de la concurrence,

à sa demande, a reçu le rapport d'enquête du ministère à la suite d'une dénonciation.

**Conclusion**

En raison de l'importance des sommes en jeu et des risques liés à l'attribution de nombreux contrats, le ministère se doit de montrer plus d'initiatives pour resserrer ses façons de faire, disposer d'une information plus juste et améliorer sa capacité d'analyse afin d'assurer une saine gestion des fonds publics.

Le rapport détaillé et la présentation faite aux parlementaires sont disponibles sur le site Internet du Vérificateur général du Québec à l'adresse suivante : <http://www.vgq.qc.ca>, sous l'onglet « Rapports » de la section « Publications ».

Source : Raymonde Côté-Tremblay  
Cabinet du vérificateur général  
Tél. : 418 691-5926